

ZONE 0034

○ LA BAIE DU ROBERT

> DESCRIPTION

A 3,5 km au large de la côte, un ensemble de récifs, alignés sur un axe nord-sud, forme une première protection de la côte contre la houle de l'océan. Le Havre du Robert est un plan d'eau quasi fermé orienté est-ouest, de 6,5 km de long par 3 km de large et ouvert sur l'Atlantique vers l'est par une passe, entre l'îlet Ti-Piton et l'îlet Chardon, large de 900 mètres et profonde d'environ 20 mètres. La profondeur diminue progressivement vers l'ouest et le fond de la baie. Le Havre, dont la côte est très découpée par de nombreuses pointes, possède neuf îlets dont l'îlet Chancel (le plus grand avec 140 ha).

De petites formations coralliennes se sont développées au vent des pointes et des îlets. Les fonds sableux accueillent les phanérogrammes marines. Dans les zones abritées se sont développées les mangroves. Les zones profondes sont souvent envasées, surtout dans la moitié ouest de la baie. Les mangroves occupent environ 5 500 mètres, soit 26% du linéaire côtier total du Havre. Les zones boisées littorales, environ 2100 mètres. Le marnage ne dépasse pas 70 centimètres au Robert. Les courants se forment sous l'action des vents et de la marée, restent relativement faibles à l'intérieur de la baie.

Dans les passes entre les îlets et sur les hauts fonds, les courants peuvent être plus importants. En général, les alizés poussent l'eau superficielle vers le fond de la baie. En profondeur, les courants seraient principalement dus à la marée. On peut tout de même penser qu'il existe un léger courant sortant en profondeur consécutivement au courant superficiel entrant, contribuant - avec la marée - à un certain renouvellement en eau de la baie.

La houle océane est en grande partie arrêtée par les barrières du large et les îlets qui protègent l'entrée du Havre du Robert. Une houle de moindre ampleur pénètre alors par la passe de l'îlet Ti-Piton et s'affaiblit rapidement dans la baie pour se transformer en clapot. Le bassin versant du Havre du Robert est relativement faible, il couvre environ 40 km². Fonds sablo-vaseux à partir de 6 à 10 mètres de profondeur, principalement au centre de la baie selon son axe est-ouest et dans la partie ouest (fond de baie). Mangrove à *Rhizophora*. Herbiers à *Thalassia testudinum* (et *Syringodium filiforme*). Formation récifales mortes dans la moitié ouest. Formations récifales au vent des îlets et pointes,



Credit photo : collection Fiar

Havre du Robert

souvent mises en danger dans le reste de la baie par le phénomène d'hyper sédimentation dans les zones les moins exposées aux courants et agitations (et notamment le bas de certains tombants).

> INTÉRÊTS

Intérêts paysagers, touristiques et économiques liés au plan d'eau et à la découverte de la mer et des îlets, ainsi qu'aux sports nautiques. Intérêts biologiques, économiques et touristiques (sub-aquatiques) liés à la richesse des peuplements biologiques et à la diversité des écosystèmes.

> AMÉNAGEMENTS ET PROTECTION

Dégradations réalisées, en cours ou prévisibles

Les indispensables

La zone est en partie couverte par un cantonnement de pêche. Limiter l'hyper sédimentation par des mesures fortes au niveau du bassin versant de la baie. Améliorer la qualité des eaux (assainissement).

Chasse sous-marine : prélèvements massifs de juvéniles, notamment de lambis et de langoustes, mais aussi de poissons.

○ LA BAIE DU ROBERT



> AMÉNAGEMENTS ET PROTECTION (suite)

Envasement : le Havre du Robert, sa forme très fermée et son orientation face aux vents dominants présente une circulation et un renouvellement de l'eau supposés faibles. Il est sujet à un certain envasement qui aurait tendance à s'accroître de façon alarmante depuis quelques années. À cela une raison principale, le rythme croissant des aménagements, constructions et travaux sur la frange littorale et sur les mornes alentour, avec un phénomène de ravinement et un apport très important de sédiments par l'intermédiaire des rivières et des ravines lors des fortes précipitations et des crues.

Pollution : lessivage des sols : sédiments, engrais dissous et pesticides, polluants dus à la circulation routière, rejets des stations d'épuration et autres rejets (matières organiques, hydrocarbures, huiles de vidange, batteries, etc).

Les algues : le Havre du Robert présente une très grande richesse en algues. Sur les platiers (dans et en arrière des brisants) et souvent même sur la frange et le haut des tombants, ce sont elles qui dominent les peuplements benthiques, tant dans la partie est de la baie qu'à l'extérieur (Îlet à grotte, Îlet Chancel), sargasses et dictyotales, corallinacées etc.

S'agit-il d'un envahissement cyclique au détriment des coraux ? ou suite à la mort des coraux après le cyclone de 1980 ? ou suite aux diverses pollutions engendrées par les activités humaines ?

Utilité et urgence d'une protection

Sur le bassin versant : développement démographique, industriel, projets de développement de l'activité de port de commerce, de construction et d'entretien de bateaux, d'extension de la marina actuelle, projet de développement touristique.

Sur le plan d'eau : actuellement, la fréquentation du plan d'eau est le fait des « pêcheurs » et des plaisanciers le week-end. La première effectue une surexploitation des ressources (pêche de juvéniles ...), effectuée surtout par des plaisanciers. La seconde est appelée à se développer : balisage de la baie en cours, développement touristique lié aux îlets, développement des activités nautiques en cours (base de voile, scooters, locations diverses) et en projet (dériveurs, planches, etc.).

En urgence

Application réelle de la législation : Contrôler le développement des types d'activités appelées à se développer sur le bassin versant, et notamment considérer le Havre du Robert dans son ensemble comme une zone sensible (directive européenne de mai 1991). Protection des mangroves, herbiers et formations récifales. Limiter les apports de sédiments dans la Baie, notamment par le lessivage des chantiers et le remblaiement sauvage sur la mer (effectués au vu et su de tout le monde).

Etudes : Le Havre du Robert subit principalement le phénomène général des baies, l'hypersédimentation, et une pollution urbaine liée à une (petite) zone d'activités artisanales et industrielles. L'état des peuplements marins est encore (relativement) peu affecté par les activités humaines, du moins dans la moitié est de la baie, ceci, en faisant abstraction de la sur-pêche. Il serait intéressant d'effectuer un bilan complet de l'état de la baie pour influencer sur les décisions en prenant des mesures de protection avant qu'il ne soit trop tard.

Le projet de développement du tourisme est un argument de poids sur la politique de la commune. Il serait primordial par exemple de connaître le renouvellement en eau de la baie et les courants, ainsi que les différentes sources de pollution des eaux, et notamment l'action des divers pesticides utilisés en agriculture sur l'ensemble de la chaîne alimentaire (écotoxicité basée sur des espèces locales...). Un suivi précis de quelques stations permettrait de suivre leur évolution.



LA BAIE DU ROBERT

inventaire

COMMUNE
DU ROBERT

